

Livret d'Accueil de l'Etudiant Infirmier et Aide-Soignant

Service de Cardiologie (C2)

Juin 2014

Mot d'accueil de Mme PRONOST Anne-Marie, Directrice Adjointe



Vous intégrez la Clinique Pasteur pour développer des compétences infirmières ou aides-soignantes dans le but d'exercer ces professions du « prendre soin ».

Les missions de la Clinique Pasteur définies dans le projet d'établissement permettent de reconnaître l'établissement comme centre d'excellence au niveau des soins médicaux, infirmiers, de l'humanisme des soins, des technologies et des équipements.

Le projet de soins infirmiers est décliné en projet de service et vous y trouverez les valeurs de la Clinique Pasteur avec la place centrale du patient et de sa famille, l'engagement vers la qualité et le respect mutuel entre les disciplines.

Le projet de soins a pour objectifs globaux :

- **d'assurer la prospérité institutionnelle dans le respect des services rendus à la population,**
- **de favoriser le sentiment d'appartenance à l'établissement et à la communauté,**
- **de promouvoir le développement individuel en réalisant les missions de l'établissement.**

L'avenir de la Clinique Pasteur et la qualité de vie au travail nécessitent l'émergence d'une réelle dynamique et l'implication de tous les acteurs pour créer un environnement de travail qui permette de se réaliser pleinement, de favoriser leur appartenance à l'institution, de créer un milieu stimulant et intéressant pour toutes les infirmières, débutantes ou expertes, et pour répondre aux objectifs de qualité des soins.

Vous allez participer, au cours de votre formation à cette démarche et nous espérons que vous réussirez à l'image des infirmières qui vous encadrent.

Nous comptons sur votre implication positive et nous vous souhaitons la bienvenue à la Clinique Pasteur.

Sommaire

1. Les valeurs de la Clinique Pasteur	4
2. L'organisation des secteurs de soins	5
3. La charte du patient hospitalisé.....	6
• Principes généraux	6
4. Présentation de la Clinique	8
• Spécialités médicales.....	9
• Spécialités chirurgicales	9
• Services centraux.....	9
5. Plan de la Clinique.....	10
6. La Convention Collective et le règlement intérieur	11
• La Convention Collective FHP	11
• Le règlement intérieur.....	11
7. Fiches signalétiques	13

1. Les valeurs de la Clinique Pasteur

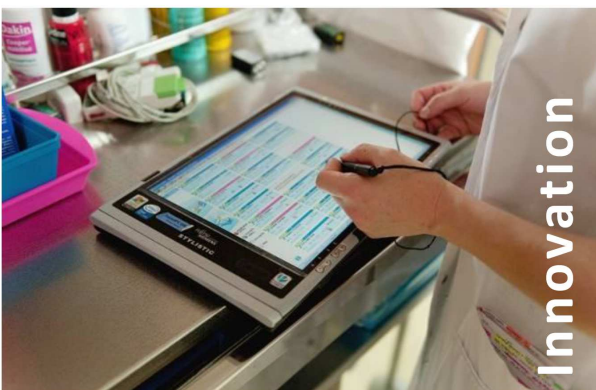
Créée en 1957, la Clinique Pasteur de Toulouse a toujours placé le patient au cœur de son projet d'entreprise et maintient depuis l'origine une tradition d'excellence, d'éthique, d'innovation et d'indépendance.



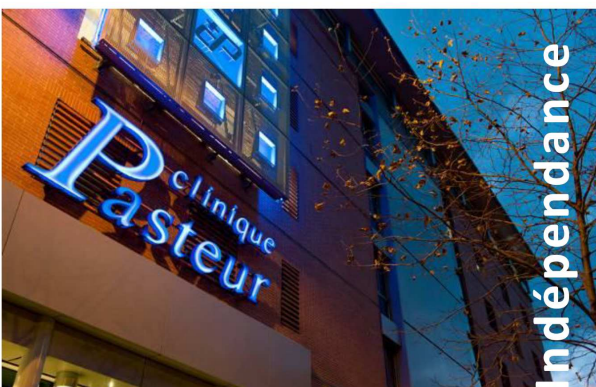
- 1^{er} établissement de santé français en cardiologie en nombre d'actes
- 1^{er} centre régional en cancérologie en nombre de séances de chimiothérapie
- 3^{ème} établissement de santé privé français en termes de chiffre d'affaires



- Le respect et la mise en œuvre effective des droits des patients s'accompagnent d'une dimension éthique dans nos gestes de tous les jours et d'une vision sur notre responsabilité envers les générations futures.
- Les médecins ne perçoivent pas de dividendes, les bénéfices sont réinvestis pour entretenir l'outil de travail.
- Engagée dans une démarche de développement durable et de RSE, la clinique est le seul établissement de santé français certifié simultanément ISO 14001 et EMAS.



- Création et développement d'un dossier médical partagé informatisé qui permet de parfaire un système d'information pensé pour la sécurité des soins. Il est utilisé dans de nombreuses autres structures en France.
- La Clinique se veut toujours à la pointe des dernières avancées médicales et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (e-santé : télésuivi, télécardiologie, systèmes d'identitovigilance...). Incubateur de startups locales (Medinbox, MH Comm).



- La clinique appartient à ses médecins, pratiquement tous actionnaires. La légitime performance économique de l'établissement est mise au service de l'intérêt du patient.
- La clinique est membre de l'alliance régionale des cliniques indépendantes, Clinavenir et du groupe national coopératif des cliniques privées, Santé Cité.

2. L'organisation des secteurs de soins

L'ensemble des services de soins de la Clinique Pasteur est organisé en 4 secteurs :

- **Cardiologie**
 - 3 services d'hospitalisation (5A – 5AP – C2)
 - Unité de Soins Intensifs de Cardiologie (USIC)
 - Centre de la Douleur Thoracique et de la Syncope (CDT)
 - Unité de soins continus (B1).

- **Chirurgie**
 - 4 services d'hospitalisation :
 - 4A (urologie – ophtalmologie et chirurgie plastique)
 - 4AP (chirurgie digestive)
 - C3 et C4 (chirurgie cardiovasculaire et thoracique)
 - Unité de soins aigus (réanimation et C1 : soins continus).

- **Médecine**
 - 5 services d'hospitalisation :
 - 2A (pneumologie, neurologie, endocrinologie, gastro-entérologie)
 - 3A (rhumatologie)
 - 3AP (onco-hématologie)
 - B2 et B3 (pneumologie)
 - Unité d'onco-hématologie et médecine ambulatoire (UOHMA).

- **Blocs opératoires**
 - Bloc central
 - Bloc hémodynamique
 - Bloc rythmologique
 - Bloc ambulatoire
 - Unité d'hospitalisation de jour (UHJ).

Chaque responsable de secteur a élaboré un projet spécifique décliné par les responsables de services dans leur(s) unité(s).

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Clinique et mettrons tout en œuvre pour que votre stage soit formateur.

Françoise BOISSIMONT – Responsable secteur Cardiologie
 Françoise FINAUD – Responsable secteur Médecine
 Marie-Claude GRATET – Responsable secteur Chirurgie
 Florence SOULA-ETCHEGARAY – Responsable secteur Blocs.

3. La charte du patient hospitalisé

La « charte du patient hospitalisé » établit les principes fondamentaux de prise en charge de tout individu par la Clinique.

Principes généraux

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. La Clinique Pasteur est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Elle est adaptée aux personnes handicapées.
2. Elle garantit la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Elle est attentive au soulagement de la douleur et met tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient est accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Tout acte médical n'est pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

4. Présentation de la Clinique

La Clinique Pasteur est un établissement privé.

Son premier service a ouvert en décembre 1957 et comprenait 40 lits de pneumo-phtisiologie médicale et chirurgicale.

D'autres services ont rapidement suivi. Ainsi à l'heure actuelle, les hospitalisations sont effectuées dans :

- **Le pavillon A** (dont les Soins intensifs en cardiologie), **ouvert en 1959 (Porte n°1)**
- **Le pavillon B**, ouvert en 1957 (**Porte n°17**)
- **Le pavillon C**, ouvert en 1978 (**Porte n°10**)
- **La Réanimation - pavillon E et F**, ouvert en 1979 et 1985 (**Porte n°12**).

Par ailleurs, des pavillons sont affectés principalement aux bureaux pour les consultations et les traitements externes :

- **Le pavillon A'**, ouvert en 1968 (**Porte n°22**)
- **Le pavillon D**, ouvert en 1988 (**Porte n°17**)
- **Le pavillon Le Moulin**, ouvert en 2000 (**Porte n°6**)
- **Le pavillon Sans**, ouvert en 1986 (**Porte n°8**).
- **Le complexe ATRIUM**, ouvert en 2009 (**porte 40**) comporte aujourd'hui :
 - Un centre de radiothérapie
 - Une unité d'onco-hématologie et médecine ambulatoire
 - Une unité de chirurgie ambulatoire
 - Un parking de 600 places.

Actuellement, 67 postes sont réservés aux hospitalisations en ambulatoire, 332 lits aux spécialités médicales et chirurgicales et 60 places pour le service d'Hospitalisation A Domicile (HAD).

L'objectif d'extension est d'atteindre 85 places en HAD.

La Clinique Pasteur rassemble 170 médecins qui exercent une médecine de pointe, entourés et assistés de 1400 employés (tous services confondus).

Spécialités médicales

- Algologie
- Cardiologie générale
- Cardiologie pédiatrique et congénitale adulte
- Cardio interventionnelle (Hémodynamique, Rythmologie)
- Gastro-entérologie, endoscopie et maladies du foie
- Médecine vasculaire - Angiologie
- Neurologie
- Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition
- Pneumologie, Allergologie
- Oncologie médicale, Hématologie
- Rhumatologie

Spécialités chirurgicales

- Chirurgie cardiaque, thoracique et vasculaire
- Chirurgie digestive et proctologique
- Chirurgie maxillo-faciale esthétique et reconstructrice de la face
- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- Chirurgie ORL et cervico-faciale
- Chirurgie urologique
- Chirurgie ophtalmologique

Services centraux

- Endoscopie digestive et broncho-pulmonaire conventionnelle et interventionnelle (détection précoce du cancer bronchique par auto fluorescence)
- Imagerie médicale
 - Radiologie conventionnelle et sénologie
 - Radiologie vasculaire et interventionnelle
 - Scanner
 - Echographie
 - Doppler
 - Coroscanner
 - IRM
- Laboratoire d'analyses médicales
- Médecine Nucléaire
 - Gamma-caméras conventionnelles
 - Morpho-TEP
- Radiothérapie
 - Accélérateurs de particules
 - Dosimétrie en 3D et contrôle des traitements par imagerie portable
 - Contentions personnalisées des patients
- Rééducation fonctionnelle, masso-kinésithérapie, physiothérapie, hydrothérapie
- Centre d'épreuves d'effort et des activités physiques
 - Test d'effort
 - Médecine sportive (VO2 Max)

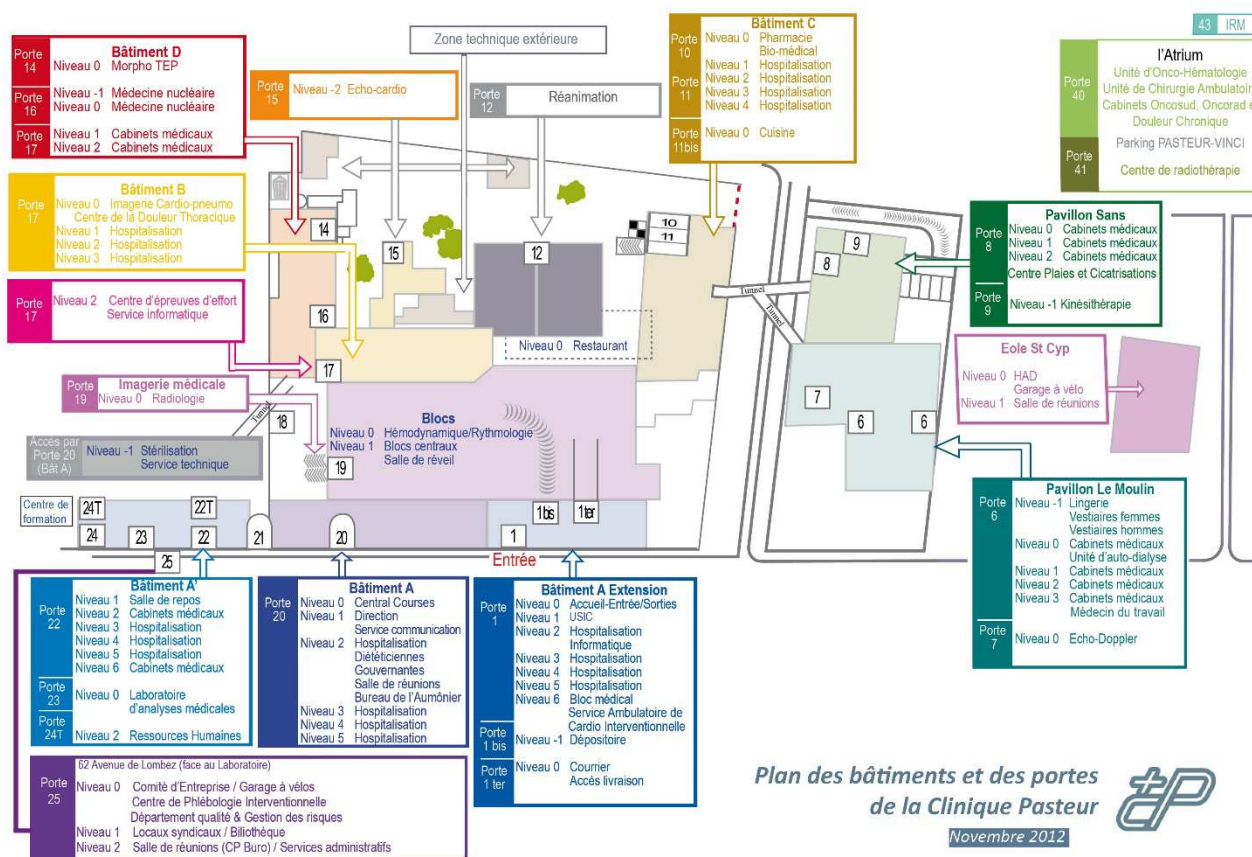
5. Plan de la Clinique

Les personnes qui viennent à la Clinique Pasteur, à quel titre que ce soit, éprouvent beaucoup de difficultés à se diriger, compte tenu de la complexité des lieux.

Afin de mieux vous diriger au sein de la Clinique, chaque entrée de bâtiment porte un numéro.

Les numéros se déclinent dans le sens d'une aiguille d'une montre, à partir du n° 1, correspondant à l'accueil principal de la clinique. Ceci à l'exception du bâtiment Atrium qui possède une signalisation particulière.

A l'intérieur de chaque entrée sont indiqués les services ou bureaux accessibles par cette entrée.



6. La Convention Collective et le règlement intérieur

Les droits du personnel sont assurés dans le cadre des dispositions légales et conventionnelles en vigueur.

Vous êtes tenu(e) de prendre connaissance de la Convention Collective et du règlement intérieur de la Clinique Pasteur.

Ces textes s'appliquent à tous les salariés, stagiaires, intérimaires et en tous lieux de l'entreprise.

La Convention Collective FHP

La Convention Collective de la Fédération Hospitalière Privée (FHP), signée le 18 avril 2002, règle les rapports entre la Clinique Pasteur et les salariés de l'établissement.

Un exemplaire est à la disposition des salariés dans tous les services et consultable sur l'Intranet dans le Clinique, ainsi que les accords d'entreprise signés entre la Direction de la Clinique PASTEUR et les partenaires sociaux.

Le règlement intérieur

Ce règlement a pour objet de préciser les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, les dispositions relatives à la discipline et aux droits de la défense et des garanties dont bénéficient les salariés.

Pour une information plus complète, ce règlement est tenu à la disposition de chaque salarié dans le service d'affectation, ainsi que sur l'Intranet.

Vous y trouverez notamment des indications sur :

- **Les retards et absences du personnel**

Vous devez vous conformer aux horaires de travail affichés.

Sauf cas de force majeure, vous devez aviser votre responsable de service pour toute absence :

- o soit préalablement dans le cas d'une absence prévisible
- o soit, dans le cas contraire, dans les meilleurs délais, et fournir un justificatif dans les 48 heures au responsable de service ou au Bureau des Ressources Humaines et à votre institut de formation.

En cas d'accident du travail ou de trajet, la déclaration doit être effectuée auprès de votre Institut de Formation.

Les personnes en contrat d'apprentissage avec la Clinique Pasteur et les salariés en Congé Individuel de Formation (CIF), doivent effectuer la déclaration d'accident de travail au Bureau des Ressources Humaines et leur communiquer l'arrêt maladie ; ce dernier devra être adressé également à l'institut de formation.

- **L'utilisation du matériel et des locaux**

- **Le secret professionnel**

Vous êtes tenu(e), quelle que soit votre fonction, au secret professionnel, en vertu de l'article 378 du Code Pénal. Ceci implique une confidentialité totale de votre fonction. L'obligation au secret demeure même si vous ne faites plus partie du personnel de la Clinique.

- **La sécurité**

Chaque membre du personnel doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées dans son service. Une formation théorique et pratique de lutte contre l'incendie est organisée une fois par an pour tout le personnel.

- **L'hygiène**

Vous êtes tenu(e) d'avoir une présentation respectueuse en termes d'éthique et d'hygiène (pas de bijoux et de maquillage excessifs, de signes religieux ostensibles, de coiffures et tenues vestimentaires excentriques, pas de piercings).

- **Le courrier**

La Direction de la Clinique prend connaissance de tout le courrier, sauf s'il est mentionné expressément "Personnel" sur l'enveloppe. En conséquence, nous vous conseillons de faire adresser votre courrier personnel à votre domicile.

- **Le matériel informatique**

Mis à votre disposition, il est d'un usage strictement professionnel et exclut, de ce fait, toute utilisation à des fins personnelles. L'utilisation de disquettes, CD, logiciels, autres que ceux fournis par le Service Informatique de la Clinique pourrait entraîner des dysfonctionnements dont la responsabilité vous incomberait.

7. Fiches signalétiques

FICHE 1 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU SERVICE OU UNITE	
INTITULE	
Intitulé du service, de l'unité : C2 Localisation dans l'établissement : Bâtiment C (porte 10) – 2 ^{ème} étage N° de téléphone : 05-62-21-31-31 Poste : 1140- 1141	
TPOLOGIE DU STAGE	
Soins : <input checked="" type="checkbox"/> Courte durée <input type="checkbox"/> Individuels ou collectifs sur des lieux de vie	
Spécialités ou orientation :	
Hospitalisation : <input checked="" type="checkbox"/> complète <input type="checkbox"/> ambulatoire <input type="checkbox"/> à domicile	
Soins à visée : <input type="checkbox"/> Préventive <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostique <input checked="" type="checkbox"/> Curative <input type="checkbox"/> Palliative <input type="checkbox"/> Educative	
CAPACITE D'ACCUEIL	
Lits : 19	Places : 19
Responsable de secteur : Nom : BOISSIMONT Prénom : Françoise Mail : fboissimont@clinique-pasteur.com Téléphone : 05-62-21-30-86	
Responsable de service : Nom : CIDIN Prénom : Marcy Mail : mcidin@clinique-pasteur.com Téléphone : 05-62-21-31-88	
MAITRE DE STAGE/TUTEUR – NOM	REFERENTS – NOM
<ul style="list-style-type: none">CIDIN Marcy	<ul style="list-style-type: none">L'équipe IDE

FICHE 2 CONDITIONS D'ACCUEIL		
EQUIPE MEDICALE	Effectifs	Spécialités
<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRAD : Dr ASSOUN Dr DONGAY Bruno Dr MIQUEL Dr ROBINET 	4	11 lits – Cardiologie interventionnelle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ UCI (Unité de Cardiologie Interventionnelle) 		6 lits
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe de médecins radiologues 	3	2 lits – Interventions vasculaires
EQUIPE PARAMEDICALE	Effectifs	Horaires
Cadre de santé ou infirmière responsable jour	1	CIDIN Marcy
Cadre de santé ou Infirmière responsable nuit	2	DESCAMPS Marie-José/NEULAT Paul
IDE / JOUR	4	En 10h50 (6h50-18h50 / 8h40-20h40)
IDE / NUIT	2	En 11h (20h20-7h20)
AS / JOUR	4	en 10h50 (7h15-19h15/8h15-20h15)
AS / NUIT	2	en 11h (20h10-7h10)
Hôtelière / Aide-hôtelière	2 2	Hôtelières en 10h50 Aides Hôtelières en 7h30
Autres professionnels : <ul style="list-style-type: none"> • Equipe de diététiciennes • Equipe de kinésithérapeutes 		
RESSOURCES MATERIELLES AU SEIN DE L'UNITE		
<p>Dispositifs médicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> 19 lits électriques avec barrières 1 matelas anti-escarre 16 appareils de surveillance télémétrique 1 appareil d'enregistrement électrocardiogramme 1 chariot de réanimation avec défibrillateur (semi-automatique) 		
<p>Dispositifs informatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dossier de soins informatisé (DOPASOINS ©) Logiciel intranet ==> ressources, informations Logiciel AS400 ==> commandes internes 		

FICHE 3
SITUATIONS LES PLUS FREQUENTES DEVANT LESQUELLES
L'ETUDIANT POURRA SE TROUVER

Caractéristiques essentielles de la population accueillie :

- Les patients sont pris en charge dans les différentes phases des pathologies cardio-vasculaires (aigues ou chroniques).
- La durée moyenne d'hospitalisation dans le service est de 2.59 jours.

Pathologies et/ou situations prévalentes :

- **Processus obstructifs : Infarctus du myocarde, phlébite, embolie pulmonaire,**
Œdème aigu du poumon, sténoses périphériques (rénale, carotidienne, fémorale.....)
syndrome coronarien aigu.
- **Processus inflammatoires et infectieux**
Endocardite, infection sur dispositif implantable, péricardite, myocardite.
- **Processus dégénératifs et Défaillances organiques : insuffisance cardiaque**
Bilan pré-chirurgical (valve, pontage...), trouble du rythme cardiaque (fibrillation auriculaire, flutter, tachycardie atriale, tachycardie ventriculaire, bloc auriculo-ventriculaire...)

Echographie trans-oesphagienne (ETO) - Choc électrique externe (CEE).

Projet de service, protocoles de soins, utilisation de bonnes pratiques....

- Avoir 100% évaluation de la douleur
- Développer l'éducation thérapeutique
- Améliorer la traçabilité sur les dossiers de soins.

Parcours de soins

Les patients pris en charge dans l'unité peuvent avoir recours à d'autres intervenants

A l'entrée, le patient vient :

- de son domicile, d'un établissement de soins périphérique, de l'USIC, de l'ACI, du CDT
- Adressé par son médecin traitant ou cardiologue, en hospitalisation programmée, par le SAMU en urgence
- Suite aux soins diagnostics et/ou curatifs réalisés dans le service.

Le devenir du patient peut être :

- un retour à domicile
- un retour à domicile avec prise en charge : hospitalisation à domicile, IDE libérale pour des soins
- transfert dans un établissement de soins : hôpital d'origine, convalescence
- transfert dans un service de chirurgie ou de soins intensifs (USIC) (C3-C4)

Les étudiants pourront, le cas échéant, suivre le patient et rencontrer les partenaires :

OUI

NON

FICHE 4 MODALITES DU STAGE

MODALITES D'ACCUEIL

Avant le démarrage du stage, l'étudiant doit :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre rendez-vous avec le tuteur de stage | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Téléphoner, pour ses horaires, au tuteur de stage | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Téléphoner au Bureau des Ressources Humaines :
n° : 05-62-21-31-31, pour les conditions spécifiques du stage
(vestiaire, repas, tenues...). | <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

MODALITES D'ACCUEIL

Le tuteur accompagnera l'étudiant :

- Au cours de l'entretien d'accueil
- Au cours de l'entretien de mi-parcours
- Au cours de l'entretien de fin de stage.

Le tuteur accompagne l'étudiant à évaluer et/ou à aider à évaluer sa progression dans l'acquisition des compétences professionnelles, progression qui sera formalisée par le tuteur sur le portfolio.

L'acquisition des compétences professionnelles se réalise par la mobilisation de connaissances et de savoir-faire dans des situations de soins :

L'étudiant bénéficiera :

- D'une évaluation
- De deux évaluations
- De trois évaluations
(ou plus).